

Entre les soussignées :

**L'Association de Gestion du Chauffoir**

Représentée par sa Présidente Madame Virginie ANDREU

N° Siret : 902 317 775 000 10

Code APE : 94 99 Z

Siège social : 2 Rue Bernardin - 36 000 Châteauroux

Dénommée **la gestionnaire**

D'une part,

Et

**L'Association**

Représentée par

N° Siret :

Code APE :

RNA :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance :

Téléphone :

Mail :

Dénommée **l'utilisatrice**

D'autre part,

**PREAMBULE**

Cette convention a pour but de formaliser les modalités d'utilisation du Chauffoir.

**ARTICLE 1**

Pour la période suivante :

**ARTICLE 2 : dispositions relatives à la sécurité.**

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public.

L'utilisatrice ne pourra pas accueillir plus de 10 personnes dans la petite salle de pratiques collectives et de 20 personnes dans la grande salle de pratiques collectives.

L'utilisatrice a souscrit une assurance couvrant les risques pour utilisation d'un local mis à disposition ainsi que tous les dommages pouvant résulter des activités qu'il met en place au Chauffoir auprès de / Police N° :

L'utilisatrice déclare avoir constaté les moyens d'extinction (extincteurs).

**ARTICLE 3 : dispositions relatives à l'utilisation du Chauffoir.**

L'utilisatrice s'engage :

- à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités qu'elle organise,
- à faire respecter les règles de sécurité par les participants,
- à laisser les locaux en parfaite propreté,
- à indemniser la gestionnaire pour les dégâts éventuels sur le lieu ou sur le matériel mis à disposition.
- en cas d'utilisation de la cuisine : étant partagée avec d'autres équipes travaillant sur le lieu, elle doit être rangée et la vaisselle faite après chaque utilisation.

**ARTICLE 4 : dispositions financières.**

Etant entendu que l'utilisation de chacun des espaces détaillés ci-après et selon des **tarifs établis jusqu'au 31 décembre 2024 et incluant les frais d'entretien**, donne libre accès sans surcoût à la cuisine collective et aux espaces de détente (salon intérieur et cour extérieure) mis à disposition par la gestionnaire :

- pour l'utilisation de la grande salle :
  - activités à but non lucratif : 25 € / service de 1 à 4 heures
  - activités à but lucratif : 35 € / service de 1 à 4 heures
  - Nombre de services réservés par l'utilisatrice :
  - Montant de la somme à régler :
- Pour l'utilisation de la petite salle : 15 € / service de 1 à 4 heures
  - Nombre de services réservés par l'utilisatrice :
  - Montant de la somme à régler :
- Pour l'utilisation du studio de musique : 20 € / service de 1 à 4 heures
  - Nombre de services réservés par l'utilisatrice :
  - Montant de la somme à régler :
- Pour l'utilisation de l'atelier de construction : 50 € / jour
  - Nombre de jours réservés :
  - Montant de la somme à régler :
- Pour l'hébergement :
  - Pour 1 personne : 30 € / nuitée
  - Pour 2 personnes : 40 € / nuitée
  - Pour 3 à 6 personnes : 50 € / nuitée
  - Nombre de nuitées réservées par l'utilisatrice :
  - Montant de la somme à régler :

**Le paiement s'effectue à la fin de la période d'occupation par virement sur le compte bancaire de la gestionnaire (RIB joint ci-dessous) dans un délai maximum d'une semaine après réception de la facture transmise par courriel par la gestionnaire, sous peine d'une majoration de 5 € par jour de retard de paiement.**

**La réservation d'un ou plusieurs espaces par l'utilisatrice n'est confirmée qu'une fois la présente convention signée par les deux parties.**

**Toute annulation le jour même ou la veille de la réservation (ou en cours de période d'occupation si cette dernière dure plus d'une journée) est intégralement due.**

RIB de la Gestionnaire :

<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b> Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte				
CR CENTRE OUEST DEOLS Tel. 0218021055 Fax. 0254602441		15/02/2022 00338		
<b>Intitulé du compte</b>		ASSOC. ASSO DE GESTION DU CHAUFFOIR 2 RUE BERNARDIN 36000 CHATEAUROUX		
<b>Domiciliation</b>				
<b>Code banque</b> 19506	<b>Code guichet</b> 40000	<b>Numéro de compte</b> 28130506633	<b>Clé RIB</b> 11	
<b>IBAN</b>		FR76 1950 6400 0028 1305 0663 311		
<b>Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT</b>			AGRIFRPP895	

Fait à Châteauroux, le

La gestionnaire  
 Madame Virginie ANDREU  
 Pour le Chauffoir

L'utilisatrice  
 M  
 Pour



# REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION DE GESTION DU CHAUFFOIR

Ce règlement intérieur régit les conditions d'accès, de mise à disposition et d'utilisation des locaux du Chauffoir, lieu situé 2 rue Bernardin à Châteauroux et destiné à la pratique artistique, culturelle et citoyenne.

## 1. Description et tarifs.

Etant entendu que l'utilisation de chacun des espaces détaillés ci-après donne libre accès sans surcoût à la cuisine collective et aux divers espaces de détente, tant intérieurs qu'extérieurs, les tarifs de location pour l'année 2023 sont les suivants :

- la grande salle : 25 € par tranche de 4 heures pour les activités à but non lucratif et 35 € par tranche de 4 heures pour les activités à but lucratif.
- la petite salle : 15 € par tranche de 4 heures,
- le studio de musique : 20 € par tranche de 4 heures,
- l'atelier de construction : 50 € / jour.

Pour l'hébergement des artistes accueilli-es en résidence :

- 30 € / nuitée pour une personne,
- 40 € / nuitée pour deux personnes,
- 50 € / nuitée pour trois à six personnes.

## 2. Principes et modalités de mise à disposition.

### 2.1. Principes.

- engagement au respect du règlement intérieur et du calendrier en ligne sur le site du Chauffoir à l'adresse [www.lechauffoir.com](http://www.lechauffoir.com).

### 2.2. Modalités.

- consultation du calendrier d'occupation des différents espaces en ligne sur le site du Chauffoir à l'adresse [www.lechauffoir.com](http://www.lechauffoir.com).

- envoi d'un courriel avec la demande de réservation précisant espace(s), date(s) et horaires souhaités, en respectant l'adresse spécifique à chaque espace :
  - [resa.studio.lechauffoir@gmail.com](mailto:resa.studio.lechauffoir@gmail.com) pour le studio de musique,
  - [resa.petitesalle.lechauffoir@gmail.com](mailto:resa.petitesalle.lechauffoir@gmail.com) pour la petite salle,
  - [resa.grandesalle.lechauffoir@gmail.com](mailto:resa.grandesalle.lechauffoir@gmail.com) pour la grande salle,
  - [resa.atelier.chauffoir@gmail.com](mailto:resa.atelier.chauffoir@gmail.com) pour l'atelier de construction.
- une fois la possibilité de réservation confirmée par courriel par le Chauffoir, envoi de la convention ponctuelle remplie et signée par l'utilisateur·rice (téléchargeable sur le site du Chauffoir à l'adresse [www.lechauffoir.com](http://www.lechauffoir.com) // rubrique « Réservations »), accompagnée d'une attestation d'assurance ou responsabilité civile couvrant les risques liés à l'activité de l'utilisateur·rice ainsi qu'à l'occupation des locaux objet de ladite convention.
- à réception de la convention signée par le Chauffoir, confirmation de la réservation.

### **2.3. Annulation de réservation.**

Il est rappelé que toute réservation d'espace implique qu'il soit occupé et que toute annulation doit être signalée.

Toute annulation de la part de l'utilisateur·rice la veille ou le jour même de la réservation, et en cours de période d'occupation si cette dernière dure plus d'une journée, est intégralement due.

### **2.4. Facturation et règlement.**

L'utilisateur·rice effectuera le règlement de sa réservation par virement bancaire à réception par courriel d'une facture dans laquelle figurera le RIB de l'Association de Gestion du Chauffoir.

## **3. Communication.**

Un panneau d'affichage situé dans le vestiaire du Chauffoir est accessible à tous·tes les utilisateur·rices après l'accord préalable de l'équipe de gestion.

#### 4. Responsabilités et assurances.

Signataire de la convention d'accueil, l'utilisateur·rice est tenu·e pour responsable de l'ensemble des dommages susceptibles d'être causés aux personnes et aux biens du fait de son activité et de l'occupation des espaces mis à sa disposition. Il·elle renonce de ce fait à tout recours contre Le Chauffoir, y compris en cas de perte ou de vol de ses propres biens.

#### 5. Consignes de sécurité.

Pour l'utilisateur·rice :

- respect de la capacité d'accueil des espaces occupés, laquelle est portée à la connaissance du Chauffoir,
- contrôle des entrées et des sorties des participant·es,
- respect des règles de sécurité par les participant·es.

Pour les participant·es:

- interdiction de fumer dans les locaux (décret du 15/11/2006),
- interdiction de trouser ou de percer les murs et cloisons,
- respect des règles de stockage.

#### 6. Respect des autres utilisateur·rices et du voisinage.

- l'utilisateur·rice se conforme aux horaires définis dans la convention.
- chaque membre présent dans le local s'engage à y respecter les autres et leur activité, ainsi que le voisinage, notamment au moment des entrées et sorties du Chauffoir, avec une vigilance accrue aux nuisances sonores aux heures tardives.
- au sein du Chauffoir, deux référent·es VHSS (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels) ont été désigné·es et joignables par courriel en cas de besoin (Décret N°2020-256 du 13 mars 2020) : Célia BOUNIOUX et Guillaume RIVIÈRE via [vhss.lechauffoir@gmail.com](mailto:vhss.lechauffoir@gmail.com).

#### 7. Accès.

L'utilisateur·rice dispose du code des boîtes à clés lui permettant d'accéder au bâtiment et aux espaces précisés dans la convention.

Le·a dernier·e à partir doit être le·la responsable de l'activité et doit veiller à ce que le local soit correctement fermé (portes, fenêtres, volets).

